

L'UNITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE  
LA MAISON DE L'AIDE A DOMICILE  
**RENFORCE SON ACTION DE PROGRÈS SOCIAL  
ET SA RESPONSABILITÉ D'EMPLOYEUR**



# LE CONTRAT D' INTÉRESSEMENT

2016 - 2017 - 2018

LA MAISON DE L'AIDE A DOMICILE

LOGISSAAD

ASSAD.AMAGAD



# L'INTÉRESSEMENT

est une mesure visant à associer les salariés aux résultats de la structure. Les associations ASSAD et LOGISSAAD ont décidé de le mettre en place cette année.

Un accord signé entre la Direction et les Instances Représentatives du personnel en a défini les critères d'attribution.

Cet accord a été signé pour une durée de 3 ans

## Pour être bénéficiaire



Etre salarié de l'ASSAD ou de LOGISSAAD au 31 décembre 2016



Justifier d'au moins 3 mois de présence



Avoir perçu une rémunération en 2016

## Le montant de l'intéressement

Le montant individuel de l'intéressement est calculé sur la base de la rémunération brute perçue en 2016.

Cette dernière est reconstituée pour les salariés qui se sont trouvés en

-  congé maternité,
-  accident de travail,
-  maladie professionnelle

# L'accord D'INTÉRESSEMENT

L'accord d'intéressement conclu en juin 2016 entre la direction des deux associations pré-citées et les Instances Représentatives du Personnel a été envoyé pour approbation à la DIRECCTE.

La prime d'intéressement est déclenchée lorsque le résultat d'exploitation est excédentaire :

Résultats d'exploitation de l'année 2016 ASSAD & LOGISSAAD		
	ASSAD	LOGISSAAD
total des produits	15 730 253 €	2 578 071 €
total des charges	15 668 913 €	2 578 071 €
Excédent	61 340 €	0 €

La somme globale à répartir et le montant individuel de l'intéressement ont été calculés selon les critères définis par cet accord :

## Détermination du montant pour l'année 2016

$$(104\,422/3) \times \frac{346}{450} = 26\,762 \text{ €}$$

	<b>ASSAD</b>	<b>LOGISSAAD</b>	<b>FORFAIT SOCIAL</b>
	19 833€	2 871€	4 058 €

La somme globale de l'intéressement s'élève à **26 762 €**.  
Elle sera répartie entre tous les salariés, désignés dans l'accord et ouvrant droit à la perception de l'intéressement.  
L'intéressement est soumis à la CSG et au RDS.

# POUR QUE LA RECETTE PERDURE

Chacun étant plus que jamais associé à la bonne marche de l'association, pour que le gâteau puisse grossir et les parts être plus importantes, quelques ingrédients peuvent être intégrés à la recette :

- Véhiculer une bonne image de la Maison de l'Aide à Domicile
- Réaliser les interventions programmées en totalité
- Réduire au maximum les périodes d'absences
- Créer les conditions d'un développement, notamment en facilitant l'intégration de nouveaux professionnels

En appliquant cette recette, le résultat s'améliorera



Le versement au titre de l'année 2016 se fera par virement bancaire sur le compte utilisé pour le paiement de votre dernière rémunération, **au plus tard le 31 mai 2017**